



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire sortant, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence du Doyen d'âge Roland CHANUDET, puis du Maire élu, Xavier MELKI.

Étaient présents les Conseillers Municipaux (Classés par ordre d'âge), **déclarés élus par le Bureau Electoral le 15 mars 2026 :**

CHANUDET Roland, Doyen	LÉPRON Frédéric	MELKI Xavier, Maire sortant
CAVECCHI Marie-Christine	BOULLÉ Patrick	DERFOUF Faïza
FIFI-LOYALE Ginette	ENEDAGUILA Pasionaria	KOKCIKARAN Gaëlle
SENSE Nadine	DUCROCQ Jacques	ESNAULT Rokhaya
SCHIDERER Michelle	BANNOU Mohamed	MANGA Aurélie
GONZALEZ Françoise	GAILLARD Franck	LOPEZ BRASA Zuriñe
PHINITH Vathoulom	FORTUNATO Sabrina	HECQUET Céline
GAYET Jean-Marc	AUBOIN Stéphane	FERREIRA Sophie
LE BÉCHEC Étienne	PAIS Nathalie	VASSEUR Marc
DE CARLI Bruno	DUBOURG Xavier	BARTECKI Valentin
ASARO Dominique	HALABI Patrick	AMASH Salih
MAKOUNDIA Alain	LE BERRE Claire	SATTAPPANE Rina
DECOURTY Florence	PRÉVOST Camille	HILDMANN Anton

Le quorum est atteint, les 39 conseillers sont présents.

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

Xavier MELKI (Maire sortant)

Je déclare ouverte la séance.

Mme Sabrina FORTUNATO, secrétaire de séance, va procéder à l'appel.

Sabrina FORTUNATO procède à l'appel.

Le quorum est atteint. Tous les membres déclarés élus par le Bureau Electoral sont présents.

Xavier MELKI (Maire sortant)

Je confie à M. le Doyen de la séance, **Roland CHANUDET**, la présidence de séance pour les deux premières questions du Conseil d'installation.

QUESTION N° 1

OBJET : ASSEMBLÉES – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026.

Roland CHANUDET (Doyen)

Mes chers collègues,

En ma qualité de Doyen de cette Assemblée, j'ai l'honneur de présider cette première séance.

Nous procédons à l'**installation des membres** proclamés par le Bureau Electoral à l'issue du scrutin du 15 mars 2026 :

Roland CHANUDET
Marie-Christine CAVECCHI
Ginette FIFI LOYALE
Nadine SENSE
Michelle SCHIDERER
Françoise GONZALEZ
Vathoulom PHINITH
Jean-Marc GAYET
Étiennette LE BÉCHEC
Bruno DE CARLI
Dominique ASARO
Alain MAKOUNDIA
Florence DECOURTY
Frédéric LÉPRON
Patrick BOULLÉ
Pasionaria ENEDAGUILA
Jacques DUCROCQ
Mohamed BANNOU
Franck GAILLARD
Sabrina FORTUNATO
Stéphane AUBOIN
Nathalie PAIS
Xavier DUBOURG
Patrick HALABI
Claire LE BERRE
Camille PRÉVOST
Xavier MELKI
Faïza DERFOUF
Gaëlle KOKCIKARAN
Rokhaya ESNAULT
Aurélie MANGA
Zuriñe LOPEZ

Céline HECQUET
Sophie FERREIRA
Marc VASSEUR
Valentin BARTECKI
Salih AMASH
Rina SATTAPPANE
Anton HILDMANN.

IL EST CONSTATÉ que sont installés dans les fonctions de Conseillers Municipaux, les membres proclamés par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du dimanche 15 mars 2026.

Le Conseil Municipal de Franconville-la-Garenne EST alors DÉCLARÉ INSTALLÉ.

QUESTION N° 2

OBJET : ASSEMBLÉES – ÉLECTION DU MAIRE SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026.

Roland CHANUDET (Doyen)

Nous allons procéder à l'élection du Maire, conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un Bureau, chargé des opérations de vote, doit être constitué :

- 1 Président : Roland CHANUDET
- 2 Assesseurs : Rina SATTAPPANE et Stéphane AUBOIN
- 1 Secrétaire : Sabrina FORTUNATO.

Je vous rappelle également quelques règles relatives à l'élection du Maire

- *Il s'agit d'une élection au scrutin secret et à la majorité absolue ;*
- *Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour (il s'agit alors d'une élection à la majorité relative. Cela signifie qu'en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu).*



En cas de panachage, votre bulletin de vote risque la nullité.

Un Bureau, chargé des opérations de vote, doit être constitué et je vous propose la composition suivante :

- 1 Président : **moi-même**, en qualité de Doyen ;
- 2 Assesseurs : **Rina SATTAPPANE et Stéphane AUBOIN**
- 1 Secrétaire : **Sabrina FORTUNATO.**



Je précise que les membres du Bureau désignés pour l'élection du Maire et pour celle des Adjoints signeront les documents officiels en fin de séance.

Je vais demander aux candidats au poste de MAIRE de se déclarer.

Xavier MELKI (Maire sortant)

Je suis candidat.

Roland CHANUDET

Aucun autre candidat ne se déclare, les opérations de vote peuvent commencer.

Les opérations de vote s'effectuent.

Fin des opérations de vote.

Roland CHANUDET

J'appelle **Rina SATTAPPANE et Stéphane AUBOIN, assesseurs, et Mme la Secrétaire** à rejoindre la table de dépouillement.

Dépouillement.

Roland CHANUDET

Le résultat du vote est de 35 voix pour Xavier MELKI sur 39 votants, 4 bulletins blancs et aucun bulletin nul.

Xavier MELKI est élu Maire de la commune de Franconville-la-Garenne.

Applaudissements.

Roland CHANUDET procède à la remise de l'écharpe à M. le Maire élu.

Applaudissements.

Xavier MELKI (Maire)

Mesdames, Messieurs,

La République m'a tout donné.

Je suis un enfant du Val-d'Oise, issu des quartiers populaires, élevé dans une famille monoparentale, et je sais que certains voient dans ce type de parcours une excuse, parfois même une justification.

Je pense exactement l'inverse.

Ce qui compte, ce n'est pas d'où l'on vient, mais le cadre dans lequel on avance.

J'ai avancé dans un cadre, celui de l'école avec ses exigences, celui d'adultes qui ont tenu leur rôle, celui de règles qui s'imposent à tous et qui ne se négocient pas. Ce sont ces repères qui permettent de se construire, de tenir et d'avancer.

Aujourd'hui, en France, on entend souvent que tout le monde subit, que personne n'est aidé, que personne n'est accompagné. Ce n'est pas ce que j'ai connu.

La France est là. La République est là. Elle n'est pas parfaite, elle peut être exigeante, elle peut être dure, mais elle est présente et elle permet de construire.

Et cette République, elle vit ici, dans nos villes, dans nos communes, dans ces lieux du quotidien où l'on voit concrètement si les choses avancent.

Une commune, c'est la République au quotidien.

Les principes que nous défendons trouvent ici leur traduction directe.

L'autorité, c'est faire respecter les règles et garantir l'ordre.

L'effort, c'est celui que nous demandons à chacun et que nous nous imposons.

L'envie, c'est celle de faire avancer la ville.

La réussite, c'est permettre à chacun de trouver sa place.

La performance, c'est une gestion sérieuse.

La sécurité est une priorité, parce que sans sécurité il n'y a pas de liberté.

Tout cela a un objectif simple, faire en sorte que l'on vive bien ici, que l'on se sente bien, que l'on soit heureux à Franconville.

C'est cette ligne que nous suivrons.

Je veux remercier celles et ceux qui rendent cela possible.

Les services de la ville, d'abord, pour le travail qu'ils ont fourni pour organiser ce conseil municipal, mais surtout pour tout ce qu'ils font au quotidien.

Une ville comme la nôtre repose sur ses agents. Dans les écoles, dans les crèches, dans les services techniques, dans la propreté, dans la sécurité, dans l'administration, ils assurent chaque jour le fonctionnement de la ville. Ils accueillent, ils accompagnent, ils entretiennent, ils sécurisent, ils organisent. Ils sont présents à chaque instant, souvent sans être visibles, mais toujours indispensables.

Ils sont le visage concret du service public, et c'est grâce à leur engagement, à leur professionnalisme et à leur sens du devoir que la ville fonctionne et que la qualité de vie est maintenue.

Je veux leur dire merci.

Je veux également remercier mes plus proches collaborateurs, mon cabinet et la direction générale. Ce sont des femmes et des hommes compétents, sincères, engagés, qui travaillent avec exigence et loyauté, souvent dans l'ombre, et qui rendent possible ce que nous décidons ici.

Je veux remercier Roland Chanudet, qui a présidé cette séance en tant que doyen avec l'expérience et le sérieux que nous lui connaissons. Roland est un repère dans cette équipe, la cheville ouvrière de notre organisation, quelqu'un sur qui l'on peut compter dans la durée. C'est aussi un ami. Merci pour ton engagement, merci pour ce que tu fais, et merci pour ce que tu es.

Je veux aussi avoir une pensée pour Liliane, qui partage cet engagement depuis des années. Je veux saluer ma première adjointe, qui assume en parallèle la présidence du Département du Val-d'Oise. Assumer de telles responsabilités tout en restant pleinement engagée ici, avec exigence et loyauté, c'est remarquable. C'est une chance pour Franconville et un point d'appui pour notre équipe.

Je veux saluer celles et ceux qui quittent aujourd'hui leurs fonctions. Ils ont donné du temps, de l'énergie, parfois pendant de nombreuses années. Ils ont contribué à faire de Franconville la ville qu'elle est aujourd'hui, et ils ont toute leur place dans cette réussite.

Je veux dire à celles et ceux qui entrent dans ce conseil municipal que c'est une responsabilité forte. C'est une expérience exigeante, qui demande de la constance, de la disponibilité et un vrai sens de l'intérêt général.

À celles et ceux qui continuent, l'engagement se poursuit, et il compte.

Je veux remercier les familles, parce que cet engagement se vit aussi à la maison, avec ses contraintes et ses exigences.

Je veux dire un mot aux enfants présents ce soir. Votre présence compte, c'est comme cela que commence l'engagement.

Je veux saluer le Conseil municipal des jeunes et le Conseil des seniors, parce qu'une ville se construit avec toutes les générations.

Je veux remercier les commerçants, les associations et les bénévoles, qui font vivre cette ville.

Je veux avoir une attention particulière pour notre Directrice générale des services et sa plus proche collaboratrice. Pendant des années, elles ont structuré, organisé et sécurisé le fonctionnement de la ville. Si Franconville est aujourd'hui une ville solide, c'est aussi grâce à elles. Je veux leur dire merci.

Je veux remercier tous ceux qui ont fait vivre cette élection, les agents, les bénévoles, les assesseurs, les présidents de bureaux de vote.

Merci à celles et ceux qui sont allés voter.

Je veux aussi dire un mot à celles et ceux qui ne se sont pas déplacés. Ici, à Franconville, on fait du concret. Je veux que la prochaine fois, nous soyons encore plus nombreux à participer. Le résultat de cette élection est clair.

Vous nous avez accordé une large confiance.

C'est un soutien fort.

Mais c'est surtout une exigence.

Cela nous oblige.

Nous avons été élus sur un projet.

Un projet clair.

Un projet de sérieux, de maîtrise et de responsabilité.

Un projet de sécurité, avec une police municipale renforcée, équipée et présente sur le terrain.

Un projet de transformation, avec un cœur de ville qui devient un véritable lieu de vie.

Un projet de solidarité, avec une attention forte portée au handicap, parce qu'une ville digne est une ville qui n'oublie personne.

Nous renforcerons l'accompagnement, nous améliorerons l'accessibilité et nous permettrons à chacun de vivre pleinement dans cette ville.

Nous poursuivrons l'investissement dans les écoles, parce que c'est là que tout commence.

Nous soutiendrons la jeunesse, le sport et la vie associative.

Nous maintiendrons une gestion rigoureuse.

Nous développerons le centre-ville.

Nous ferons vivre cette ville.

Être Maire, c'est aussi garantir l'ordre. L'ordre dans nos rues, dans nos équipements et dans nos comptes. Et je prendrai toutes mes responsabilités pour cela.

Le conseil municipal n'est pas l'Assemblée nationale.

Ici, nous sommes là pour travailler, pour décider, pour faire avancer la ville.

Les désaccords existent, mais ils doivent se tenir dans un cadre.

Ce cadre, c'est celui de la République, de ses règles et de ses exigences.

Tout le monde ne s'y inscrit pas de la même manière car certaines formations politiques présentes dans ce conseil municipal ne relèvent peut-être pas de l'arc républicain.

Nous ne partageons ni les méthodes, ni les excès, ni la vision qu'ils portent.

Nous ne cautionnons ni les outrances, ni les remises en cause permanentes des règles communes.

Il n'y aura donc aucune ambiguïté.

Chacun devra être clair.

Chacun devra assumer.

Et chacun devra rendre compte, le moment venu, des alliances qu'il a choisi de faire.

Parce qu'il ne s'agit pas simplement de divergences politiques.

Il s'agit d'une différence de conception de la République.

Nous faisons le choix de l'ordre, du respect des règles, de la responsabilité, de la protection et de la bienveillance.

Nous faisons le choix d'une action publique sérieuse, cohérente et tournée vers des résultats.

Nous faisons le choix d'une ville qui avance, qui construit, qui protège.

C'est cette ligne que nous porterons, avec constance, avec clarté et avec exigence.

C'est pour cela que vous nous avez fait confiance.

Et cette confiance, nous l'assumerons.

Parce que l'engagement se tient.

Nous allons faire de Franconville une ville où l'on vit bien.

Une ville où l'on se sent encore plus en sécurité.

Une ville où les enfants grandissent encore mieux, dans de bonnes conditions et où l'école reste la clé.

Une ville qui accompagne et qui protège mieux, en prenant pleinement en compte le handicap.

Une ville qui continue de se transformer avec un cœur de ville qui sera vivant et attractif.

Une ville qui soutient ses associations, ses bénévoles et ses commerçants.

Une ville bien gérée, avec des comptes maîtrisés.

Une ville qui avance avec méthode et sérieux.

Une ville où chacun trouve sa place.

Une ville où l'on est fier d'habiter.

Une ville où l'on est heureux.

C'est cela que nous allons continuer à construire.

Ici, on aime Franconville et J'aime Franconville.

Applaudissements.

QUESTION N° 3

OBJET : ASSEMBLÉES – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Xavier MELKI (Maire)

Il convient de délibérer afin de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire.

Dans les limites fixées par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire, ce nombre ne pouvant excéder 30 % maximum de l'effectif légal du Conseil municipal.

Il est donc proposé de fixer ce nombre à 11 postes d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 11.

QUESTION N° 4

OBJET : ASSEMBLÉES – ÉLECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE – ADOPTION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Xavier MELKI (Maire)

Conformément aux articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à l'élection du Maire, il y a lieu de procéder à l'élection d'une liste d'adjoints au maire.

Je confie la présidence du Bureau, à **Roland CHANUDET**.

Roland CHANUDET

Nous allons procéder à l'élection de la liste des Adjoints, dans la limite fixée par la délibération n°3 de ce soir, soit 11 Adjoints au Maire.

La Liste « **J'aime Franconville** » propose au suffrage du Conseil Municipal une liste de 11 candidats, préalablement déposée :

N°	Liste « J'aime Franconville »
1	Marie-Christine CAVECCHI
2	Xavier DUBOURG
3	Sabrina FORTUNATO
4	Patrick BOULLÉ
5	Claire LE BERRE
6	Dominique ASARO
7	Gaëlle KOKCIKARAN
8	Frédéric LÉPRON
9	Nadine SENSE
10	Franck GAILLARD
11	Étiennette LE BÉCHEC

Roland CHANUDET

Aucune autre liste d'adjoints au maire ne se présente.

Aucune autre liste ne se déclare.

Il s'agit ici d'un scrutin de liste, à la majorité absolue, à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel. Pour que le vote soit valide, le bulletin ne doit comporter aucune marque, aucune rature.

Opérations de vote.

Fin des opérations de vote.

Roland CHANUDET

J'appelle **Rina SATTAPPANE** et **Stéphane AUBOIN**, assesseurs, et Mme la **Secrétaire** à rejoindre la table de dépouillement.

Dépouillement.

Roland CHANUDET

Je vous communique les résultats de l'élection : **35** voix pour la liste d'adjoints menée par Mme Marie-Christine CAVECCHI, **4** bulletins blancs et aucun bulletin nul.

La liste des Adjoints au Maire « J'aime Franconville » conduite par Marie-Christine CAVECCHI obtient **35** voix et est élue au 1^{er} tour.

Applaudissements.

Xavier MELKI (Maire) remet les écharpes et les insignes aux nouveaux Adjoints.

Applaudissements.

QUESTION N° 5

OBJET : ASSEMBLÉES - CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

Xavier MELKI (Maire)

Depuis la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, une charte de l'élu local définit les principes déontologiques qui encadrent l'exercice du mandat.

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 introduit trois nouveaux articles dans le CGCT. Certaines dispositions reprennent l'ancienne Charte de l'élu local, mais le nouveau texte y intègre désormais les droits des élus et en créant deux nouvelles obligations, dont celle relative à la déclaration des cadeaux, invitations et avantages reçus dans l'exercice du mandat.

Lors de l'installation d'une nouvelle assemblée locale, après élection de ses membres, **le maire doit donner lecture de la charte de l'élu local et remettre à chaque conseiller un exemplaire du document**, conformément aux articles L.2121-7, L.2123-1 à L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Élus disposent sur leur table : Charte de l'Elu local, le Chapitre III du titre II du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux et les articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT.

Ils signent une attestation que la charte leur a été effectivement remise.

Xavier MELKI (Maire)

Je vais vous donner lecture de la Charte de l'Elu local.

Conformément aux articles L.1111-12 à L.1111-14 du code général des collectivités territoriales, qui définissent désormais le statut de l'élu local et la charte de l'élu local, je vais vous donner lecture de cette charte.

Article L1111-12

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, (...).

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L.1111-13

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe

délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.1111-14

L'élu local a droit à une information claire, loyale et accessible lui permettant d'exercer pleinement son mandat.

Il a droit à la formation pour l'exercice de ses fonctions, dans les conditions prévues par la loi. Il bénéficie, pour l'exercice effectif de son mandat, d'indemnités de fonction et de la protection sociale correspondante dans les conditions prévues par la loi.

Un exemplaire de la charte de l'élu local vous est remis, élargi aux textes relatifs aux droits et devoirs de l'élu.

Je vous invite à en prendre pleinement connaissance et à vous y référer tout au long du mandat.

Le Conseil municipal PREND ACTE de la lecture de la Charte de l'Elu local par M. le Maire aux Conseillers Municipaux installés et CERTIFIE qu'un exemplaire de la Charte de l'Elu local et du Chapitre III du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux, a été remis à chaque Conseiller municipal.

Xavier MELKI (Maire)

Le prochain conseil municipal se tiendra jeudi 26 mars, à 20h, en salle du Conseil municipal. Les convocations et les notes de synthèse vont vous être remises en main propre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Fait à Franconville, le 23 mars 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

